



PLAN ASSURANCE QUALITÉ

MÉTHODOLOGIE DE GESTION DE PROJET



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	2
1.1 POURQUOI UNE METHODOLOGIE DE GESTION DE PROJET ?	2
1.2 QUELS SONT LES DOMAINES COUVERTS PAR CE DOCUMENT ?	2
1.3 QUEL EST LE CONTENU DE CE DOCUMENT ?	2
2. LES ACTEURS DU PROJET	3
2.1 LES ACTEURS DU CLIENT	3
2.2 LES ACTEURS DE DEAL	3
3. L'ORGANISATION DU PROJET	5
3.1 LES INSTANCES DECISIONNELLES ET CONSULTATIVES	5
3.2 DESCRIPTION DES DIFFERENTES EQUIPES	5
4. LES PHASES DU PROJET : ENCHAINEMENT ET CYCLE DE VIE DU PROJET	7
4.1 LES PHASES DU PROJET	7
4.2 LES ETAPES DE VALIDATION	7
5. LES PHASES DU PROJET : DESCRIPTION DETAILLEE DES PHASES	8
5.1 PHASE 0 : INITIALISATION DU PROJET	8
5.2 PHASE 1 : ANALYSE D'ADEQUATION	8
5.3 PHASE 2 : INSTALLATION TECHNIQUE ET EXPLOITATION	9
5.4 PHASE 3 : PARAMETRAGE DU PROGICIEL	11
5.5 PHASE 4 : DEVELOPPEMENT DES ADAPTATIONS SPECIFIQUES	12
5.6 PHASE 5 : ADAPTATION DU PROGICIEL	13
5.7 PHASE 6 : REPRISES DES DONNEES EXISTANTES	14
5.8 PHASE 7 : TESTS ET VALIDATION GLOBALE DU PROGICIEL	15
5.9 PHASE 8 : FORMATIONS DES UTILISATEURS	15
5.10 PHASE 9 : MISE EN ŒUVRE DU SITE PILOTE	16
5.11 PHASE 10 : DEPLOIEMENT ET ASSISTANCE AU DEMARRAGE	17
5.12 PHASE 11 : LE SUIVI DU PROJET	18

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 POURQUOI UNE METHODOLOGIE DE GESTION DE PROJET ?

On appelle « gestion de projet », l'organisation méthodologique mise en œuvre pour faire en sorte que le progiciel mis en place par DEAL Informatique réponde aux attentes du client et qu'il soit livré dans les conditions de coût et de délai prévus initialement. Pour ce faire, la gestion de projet a pour objectifs d'assurer la coordination des acteurs et des tâches dans un souci d'efficacité et de rentabilité.

Le choix d'une méthodologie pour conduire un projet, aussi contraignant qu'il puisse paraître, est un atout permettant à tous les acteurs du projet de mener conjointement une action organisée selon des règles clairement exprimées et permanentes durant la vie du projet. Cette méthodologie commune est d'autant plus importante que les acteurs du projet sont parfois amenés à changer en partie au cours du projet.

1.2 QUELS SONT LES DOMAINES COUVERTS PAR CE DOCUMENT ?

La méthodologie de gestion de projet sert de base « logistique » déterminant les règles et moyens pour obtenir un produit qui réponde aux critères de qualité :

- **Gérer l'organisation du projet** : Il s'agit de définir la composition des équipes du projet, de définir les missions et responsabilités individuelles et collectives, et les modes de fonctionnement et communication entre les participants.
- **Gérer les méthodes, règles et normes** : Il s'agit de choisir et d'appliquer les méthodes de conduite de projet, et de production du système informatique.
- **Gérer la documentation et la communication** : Il s'agit de définir les documents du projet, les règles d'approbation et d'archivage, de mettre en place le suivi des versions des documents et d'assurer leur présentation auprès des instances décisionnelles du projet.
- **Gérer les changements des procédures et du produit** : Il s'agit, lors du constat d'une anomalie, de définir les procédures d'acceptation ou de refus des changements, qui doivent assurer le maintien de la cohérence du produit et des procédures.

Il s'agit aussi d'appliquer les actions qualités et de mesurer les résultats :

- Les équipes fonctionnelles et informatiques assurent un contrôle interne (des documents, paramétrages, programmes, tests...).
- Le responsable qualité, s'il existe, assure le contrôle qualité par des revues en cours ou en fin de phase. Il est destinataire de tous les documents du projet.

1.3 QUEL EST LE CONTENU DE CE DOCUMENT ?

Ce document s'articule autour de trois domaines :

- **Les acteurs du projet** : Cette partie décrit les différents acteurs intervenant sur le projet, ainsi que la répartition des rôles et les tâches de chacun.
- **Les instances de suivi, de contrôle et de validation** : La difficulté dans la conduite du projet réside en grande partie dans la multiplicité des acteurs qu'il mobilise.
- **Les étapes essentielles du projet** : Pour qu'il soit géré dans un contexte de qualité, le projet doit suivre différentes phases au terme desquelles des points de contrôle doivent être définis.

Chaque étape fait l'objet d'un livrable et d'une validation. Cela permet de maîtriser la conformité des livrables à la définition des besoins initiaux, de s'assurer que le produit en cours de réalisation correspond clairement aux attentes du client, ainsi que de s'assurer de l'adéquation aux objectifs de coûts et de délai.

2. LES ACTEURS DU PROJET

Les différents acteurs du projet sont décrits dans ce chapitre. Naturellement, la taille de l'équipe doit être adaptée à la taille de la société concernée. Ainsi, une même personne pourra tenir plusieurs rôles.

2.1 LES ACTEURS DU CLIENT

- La Direction Générale
- Le Directeur de Projet
- Le Chef de Projet Fonctionnel
- Le Chef de Projet Informatique
- Les Responsables Fonctionnels
- Les Utilisateurs
- L'Ingénieur Système

2.2 LES ACTEURS DE DEAL

2.2.1 L'Ingénieur Commercial

Responsable de la négociation commerciale avec le client, l'ingénieur commercial est chargé de suivre, après la signature, l'avancement du projet en collaboration avec le directeur de projet et le chargé d'affaire.

2.2.2 Le directeur de projet DEAL

Tout au long du projet, il est l'interlocuteur privilégié de la direction de projet client.

Il procède à l'ouverture technique du dossier. Il constitue l'équipe opérationnelle qui va gérer le projet. Il prépare le transfert d'informations entre les équipes commerciales et techniques. Il coordonne l'exécution de toutes les prestations et est le garant de l'application de la méthodologie de DEAL.

Il déclenche les recettes provisoires et définitives de tous les éléments du dossier.

En fin de projet, il désigne le ou les consultants qui effectuent un audit technique du système, avec notamment une mission de tuning.

Ses missions :

- Mission de Coordination
- Mission de Communication
- Mission de Contrôle

2.2.3 L'expert produit DEAL

Il assiste le directeur de projet. Il a la responsabilité fonctionnelle du projet. Grâce à son expertise sur les progiciels de DEAL, il garantit la meilleure utilisation et adéquation de ces derniers dans le contexte du client. Il est garant de la faisabilité des options retenues au niveau du cahier des charges; de la bonne utilisation du progiciel, notamment sur les possibilités d'industrialisation et d'évolution du système (facilité de mise en œuvre et d'adaptation aux contraintes légales à l'étranger). Il propose et mobilise le consultant adapté à chaque demande du client : ces consultants, fortement expérimentés sur les progiciels et/ou l'environnement informatique sont les supports fonctionnels et techniques des équipes du projet.

Ses missions :

- Mission d'encadrement
- Mission d'expertise
- Mission de contrôle

2.2.4 Le chargé d'affaire DEAL

Il est le responsable technique du projet, sous la responsabilité commune du directeur de projet et de l'expert produit.

Ses missions :

- Mission centrale du projet
- Mission d'analyse
- Mission de coordination
- Mission d'information

2.2.5 Les installateurs - formateurs DEAL

Sous la responsabilité du chargé d'affaire et de l'expert produit, ils effectuent le paramétrage des modules dont ils sont responsables et ils prennent en charge l'ensemble des prestations de formation. Ils participent aux tests en relation avec les responsables fonctionnels pour chacun des sous-projets. Ils assurent les formations des utilisateurs au nouveau système. Ils participent aux phases de mise en œuvre du nouveau système. Ils participent à l'assistance aux utilisateurs dès la mise en place des sites pilotes.

Leurs missions :

- Mission technique
- Mission de formation
- Mission d'assistance
- Mission d'information

2.2.6 L'ingénieur Système DEAL

Il effectue l'installation initiale des progiciels DEAL. Il conseille l'ingénieur système du client sur les choix techniques effectués dans le cadre du projet d'implantation des progiciels DEAL. Il conseille le client lors de la mise en place de l'environnement technique d'exploitation réelle. Il rend compte au directeur de projet DEAL.

2.2.7 Les programmeurs

Ils effectuent les développements des adaptations spécifiques.

Ils travaillent, dans les locaux de DEAL, sur la base de l'analyse détaillée effectuée par les responsables fonctionnels et chefs de projet du client et de DEAL. Ils effectuent les tests de premier niveau sur la base d'un jeu de test mis en place dans les locaux de DEAL par le chef de projet. Ils rendent compte à l'expert produit DEAL.

3. L'ORGANISATION DU PROJET

3.1 LES INSTANCES DECISIONNELLES ET CONSULTATIVES

Lors du lancement du projet, une structure de projet est mise en place.

Cette structure est à trois niveaux :

1. La ou les équipes techniques (niveau d'exécution des tâches du projet)
2. Le Comité de pilotage du projet (niveau de suivi du projet). Sa mission est de rendre compte au comité directeur des événements rencontrés au cours du projet lorsqu'une décision de niveau stratégique doit être prise.
3. Le Comité de direction (niveau des décisions structurantes).

En fonction de la taille du projet, la structure des équipes techniques est plus ou moins complexe. Par exemple des sous projets peuvent être individualisés par thèmes ou bien plusieurs comités utilisateurs peuvent être créés. Dans le cadre d'un projet de faible ampleur, la structure peut être allégée, mais le minimum est le comité de pilotage.

3.2 DESCRIPTION DES DIFFERENTES EQUIPES

3.2.1 Le Comité Directeur

Le rôle du comité directeur du projet est essentiellement décisionnel. Il intervient pour prendre les décisions qui ne sont pas du ressort du comité de pilotage du projet : décisions organisationnelles, priorités, arbitrages, etc. Le comité directeur du projet se réunit selon une fréquence à définir selon l'importance et la durée du projet.

3.2.2 Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage, composé de responsables organisationnels du client et de représentants de DEAL, est nommé afin d'assurer le suivi du projet. Son rôle est essentiellement opérationnel. Il est responsable de l'ensemble de la mise en œuvre et de la coordination du projet. Il est garant du bon déroulement au travers du suivi de projet. A ce titre, il régite les différentes étapes du projet et effectue un suivi précis et détaillé des différentes phases du projet. C'est également un centre de réflexion sur les aspects fonctionnels et techniques du projet.

Le Comité de Pilotage se réunit à périodicité fixe (en règle générale, une fois tous les mois) afin de faire le point sur l'avancement du projet, d'effectuer une synthèse sur les actions menées et de recenser les points à soumettre au Comité Directeur. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu.

3.2.3 Cellule Fonctionnelle

La Cellule Fonctionnelle est le regroupement naturel des responsables fonctionnels, sous l'autorité du chef de projet fonctionnel, elle rassemble aussi des utilisateurs à désigner qui vaudront instance de validation fonctionnelle et ergonomique.

3.2.4 Cellule Technique

La Cellule Technique est placée sous l'autorité du Chef de Projet informatique du client. Elle est garante de la gestion des modifications, de la configuration et de la mise en exploitation du nouveau système.

3.2.5 Les Sous-Projets

Le projet d'ensemble de migration d'un nouveau système de gestion peut être décomposé en plusieurs sous-projets. Chaque sous-projet est placé sous la responsabilité d'un responsable fonctionnel.

3.2.6 Les Comités des Utilisateurs

Les réunions des comités utilisateurs sont à périodicité variable en fonction des phases du projet. Ils tiennent des séances de définition de besoins et de validation ; ils donnent avis et suggestions. En fonction de la taille et de la complexité du projet, il pourra y avoir plus ou moins de comités utilisateurs.

4. LES PHASES DU PROJET : ENCHAINEMENT ET CYCLE DE VIE DU PROJET

4.1 LES PHASES DU PROJET

Comme le montre le chapitre précédent, un projet de démarrage d'un progiciel au sein d'une entreprise est un projet complexe, qui mobilise de nombreux intervenants. Il est impératif de décomposer et de suivre soigneusement ce projet afin de garantir la tenue des objectifs en termes de qualité, de délais et de coûts.

Le projet est découpé en trois étapes principales :

1. Avant-projet
2. Mise au point du système
3. Déploiement sur les sites d'exploitation

Le projet se termine par une phase de « capitalisation » du nouveau système par les utilisateurs du client.

4.2 LES ETAPES DE VALIDATION

La plupart des phases du projet se terminent par une étape de validation. Elle permet de formaliser entre DEAL et le client, l'accord sur la bonne fin de la phase.

Ces étapes doivent absolument être respectées. Elles doivent être formalisées par des comptes rendus ce qui permet d'éviter toute ambiguïté quant aux dates clés du projet.

Ces étapes de validation, constituant une des tâches de la gestion de projet, permettent de déceler les non-conformités au plus tôt et de s'adapter aux nouvelles contraintes dues aux aléas non prévus initialement.

La maîtrise du temps alloué à chaque tâche est primordiale et l'analyse des risques est indispensable. En effet, au lancement du projet il existe un certain nombre d'incertitudes, dans la mesure où les caractéristiques ne sont pas encore toutes formalisées. Cela représente autant de risques pour le projet, qu'il faut essayer d'identifier afin de les anticiper. De cette manière, des moyens doivent être prévus d'une part pour prévenir l'apparition de ces risques mais également pour les corriger le cas échéant.

5. LES PHASES DU PROJET : DESCRIPTION DETAILLÉE DES PHASES

5.1 PHASE 0 : INITIALISATION DU PROJET

5.1.1 Présentation de la phase

L'initialisation du projet se déroule généralement lors d'une réunion de lancement entre le client et DEAL. L'objectif de cette réunion est la mise en place de la structure qui pilotera le projet. Son objectif est aussi de faire le lien entre l'équipe commerciale de DEAL qui a travaillé sur la phase d'avant-projet, et l'équipe de projet (constituée de l'équipe du client et de l'équipe de DEAL).

5.1.2 Les ressources utilisées

Les personnes intervenant durant cette phase sont les décideurs du projet côté client (directeur de projet et chefs de projet) et côté DEAL (directeur de projet, expert produit, chargés d'affaire et ingénieur commercial).

5.1.3 L'objectif final

A la fin de cette phase, les objectifs devant être atteints sont :

- Constitution des équipes projets
- Connaissance des objectifs des missions
- Détermination des dates jalons du projet
- Éventuellement, ultime décision sur l'architecture d'exploitation

5.2 PHASE 1 : ANALYSE D'ADEQUATION

5.2.1 Présentation de la phase

Cette phase va permettre d'effectuer une analyse détaillée des fonctionnalités du progiciel. Il va s'agir pour l'équipe de projet du client de la prise de connaissance réelle du progiciel. Le client détaillera ses besoins exprimés dans son cahier des charges. Les interlocuteurs DEAL auront pour objectifs de proposer, pour chacun des besoins exprimés, les solutions adaptées à l'organisation fonctionnelle du client.

L'objectif est double :

- Validation des fonctionnalités au travers d'une analyse d'adéquation détaillée
- Planification détaillée du projet permettant un suivi optimal

5.2.2 Les tâches

Les étapes successives qui constituent cette phase sont :

- Formation de l'équipe de projet
- Analyse détaillée des fonctionnalités
- Définition de la structure de base
- Validation de l'analyse et des fonctionnalités du progiciel

5.2.3 Les obligations mutuelles

5.2.3.1 Obligations du client

- Présence des interlocuteurs, désignés lors de l'initialisation du projet, connaissant parfaitement les thèmes abordés et habilités à prendre les décisions sur les orientations
- Préparation de tous les documents nécessaires à la phase d'analyse

5.2.3.2 Obligations de DEAL

Présence des interlocuteurs, désignés lors de l'initialisation du projet, connaissant parfaitement les thèmes abordés et habilités à prendre les décisions sur les orientations.

5.2.4 Les ressources utilisées

Les personnes intervenant durant cette phase sont naturellement les chefs de projet du client et de DEAL, ainsi que tous les responsables fonctionnels du client associés aux formateurs de DEAL.

- Le chef de projet client.
- Le chef de projet de DEAL
- Les responsables fonctionnels
- Les installateurs formateurs de DEAL

5.2.5 L'objectif final

A la fin de cette phase, les objectifs devant être atteints sont :

- Connaissance du progiciel par l'équipe de projet du client
- Analyse complète des fonctionnalités du progiciel afin de garantir la couverture fonctionnelle des besoins
- Remise du rapport d'analyse aux instances décisionnelles du projet
- Sur la base de ce rapport, engagement conjoint et définitif entre le client et DEAL sur les fonctionnalités du progiciel installé dans le cadre du projet
- Avoir identifié à ce niveau, les adaptations spécifiques
- Gestion du planning qui permettra de placer les dates clés du projet

5.3 PHASE 2 : INSTALLATION TECHNIQUE ET EXPLOITATION

5.3.1 Présentation de la phase

Cette phase regroupe toutes les tâches techniques nécessaires au bon fonctionnement du projet et qui s'effectuent en parallèle des différentes phases du projet.

5.3.2 Les tâches

Les tâches essentielles de cette phase sont :

- Installation initiale du système
- Analyse technique complémentaire
- Mise en place de l'environnement d'exploitation
- Suivi technique de l'exploitation :
 - Installation des applications
 - Mise en place de l'environnement de formation
 - Installation matérielle et progiciel sur les sites

5.3.3 Les obligations mutuelles

5.3.3.1 Obligations du client

- Disponibilité d'un interlocuteur infrastructure
- Mise à disposition opérationnelle du contexte matériel et logiciel « type configuration définitive » tel que précisé lors de l'initialisation du projet (*l'installation des logiciels non fournis par DEAL Informatique reste à la charge du client*)
- Mise à disposition d'un local de travail adapté
- A l'issue de l'installation, il appartient au client d'effectuer une sauvegarde de l'installation Le déploiement total de l'environnement est la charge du client

5.3.3.2 Obligations de DEAL

- Installation du ou des progiciels DEAL standard(s) et des logiciels annexes achetés à DEAL, sur le serveur et sur un poste client de référence
- Remise par DEAL des commandes d'arrêt et de redémarrage des bases
- Transfert de connaissance à la personne compétente pour déployer la solution à partir du poste pilote

5.3.4 Les ressources utilisées

Ces tâches sont sous la responsabilité du chef de projet informatique, avec l'assistance de l'ingénieur système de DEAL et d'éventuel intervenant techniques supplémentaires.

- L'ingénieur système client
- L'ingénieur système de DEAL

Toutes les décisions prises dans le cadre des différents comités techniques doivent être validées par les chefs de projet du client et de DEAL lors des comités de pilotage

5.3.5 L'objectif final

Cette phase va permettre la réception technique du progiciel et des logiciels d'environnement. Elle va permettre surtout de mettre au point toutes les règles d'exploitation qui vont garantir une parfaite sécurité des données ainsi qu'un fonctionnement optimal des applications.

5.4 PHASE 3 : PARAMETRAGE DU PROGICIEL

5.4.1 Présentation de la phase

Il s'agit de réaliser une version opérationnelle du nouveau système sur la base de l'analyse détaillée mise au point lors de la phase 1.

Les points principaux traités ici sont :

- Paramétrage et mise en place des différents modules
- Mise au point des éditions spécifiques
- Mise au point des interfaces avec les systèmes existants
- Test d'ensemble du système en y intégrant les adaptations spécifiques

5.4.2 Les tâches

Les tâches effectuées durant cette phase sont :

- Paramétrage du progiciel
- Tests d'adéquation
- Mise au point des interfaces
- Paramétrage des éditions
- Validation des fonctionnalités

5.4.3 Les obligations mutuelles

5.4.3.1 Obligations du client

- Validation de l'analyse du contexte d'exploitation
- Disponibilité du décideur de l'application
- Disponibilité du personnel pour effectuer les paramétrages, tests et contrôles

5.4.3.2 Obligation de DEAL

- Mise à disposition de la liste des tables à paramétrer
- Conseil et orientation des travaux

5.4.4 Les ressources utilisées

L'ensemble des intervenants du projet, aussi bien interne au client que de DEAL Informatique interviennent lors de cette phase.

5.4.5 L'objectif final

L'objectif de cette phase est de produire les éléments suivants :

- Version complète du nouveau système
- Pré-validation au niveau maquettage et fonctionnement d'ensemble
- La documentation
- Validation

5.5 PHASE 4 : DEVELOPPEMENT DES ADAPTATIONS SPECIFIQUES

5.5.1 Présentation de la phase

Le projet est avant tout l'installation d'un progiciel, c'est -à-dire d'un système qui regroupe toutes les fonctionnalités normales destinées à remplir un besoin initial. Mais il peut y avoir, dans certains cas, des fonctionnalités indispensables pour le client qui sont considérées comme des adaptations spécifiques au client.

Ces adaptations sont de deux types :

- Ajout de fonctionnalités au progiciel, sur la base des demandes du client
- Développement de nouvelles fonctionnalités spécifiques au client concerné par ce projet

Toutes ces adaptations doivent avoir été validées par le comité de pilotage avant que leur développement débute. Cette validation est indispensable car elle peut avoir des impacts sur l'aspect contractuel du projet.

5.5.2 Les tâches

La décomposition de cette phase est la suivante :

- Analyse détaillée
- Validation de l'analyse
- Développements
- Installation chez le client
- Tests fonctionnels
- Validation des fonctionnalités

5.5.3 Les obligations mutuelles

5.5.3.1 Obligations du client

- Constitution des jeux d'essais nécessaires aux tests de fonctionnement
- Tests des développements

5.5.3.2 Obligation de DEAL

- Développements effectués selon les spécifications de l'analyse
- Livraison des développements accompagnée d'un PV de livraison

5.5.4 Les ressources utilisées

En plus de l'équipe de projet, des programmeurs de DEAL interviennent lors de cette phase.

5.5.5 L'objectif final

Cette phase est obligatoirement terminée par une tâche de validation des adaptations spécifiques, effectuée par le comité de pilotage, sur la base des tests effectués lors de la phase de paramétrage (intégration de ces adaptations au progiciel).

5.6 PHASE 5 : ADAPTATION DU PROGICIEL

5.6.1 Présentation de la phase

Cette phase couvre le cas 1 décrit précédemment (cf. § 5.1). Un certain nombre de fonctionnalités n'existent pas dans l'offre progiciel de DEAL, mais elles seront ajoutées à celle-ci par DEAL. Il ne s'agit plus, alors, de développements spécifiques au client, mais d'évolutions intégrées aux progiciels de DEAL.

5.6.2 Les tâches

La décomposition de cette phase est la suivante

- Analyse détaillée
- Développements
- Tests et intégrations
- Validation des adaptations

5.6.3 Les obligations mutuelles

5.6.3.1 Obligations du client

- Constitution des jeux d'essais nécessaires aux tests de fonctionnement
- Tests des développements

5.6.3.2 Obligation de DEAL

- Développements effectués selon les spécifications de l'analyse
- Livraison des développements accompagnée d'un PV de livraison

5.6.4 Les ressources utilisées

En plus de l'équipe de projet, des programmeurs de DEAL interviennent lors de cette phase.

5.6.5 L'objectif final

Cette phase est obligatoirement terminée par une tâche de validation des adaptations du progiciel, effectuée par le comité de pilotage, sur la base des tests effectués lors de la phase de paramétrage (intégration de ces adaptations au progiciel)

5.7 PHASE 6 : REPRISES DES DONNEES EXISTANTES

5.7.1 Présentation de la phase

Il est nécessaire, afin que le changement de système soit aussi transparent que possible pour les utilisateurs, de reprendre les données des anciens systèmes et de les intégrer au nouveau système.

Cette phase peut être plus ou moins complexe en fonction de la quantité de données historiques à reprendre. Elle doit démarrer très tôt dans la chronologie du projet afin d'anticiper rapidement des difficultés dues à l'incohérence entre les anciens et nouveaux systèmes.

5.7.2 Les tâches

- Définition et analyse des reprises de l'existant
- Mise au point des correspondances
- Reprise du référentiel
- Reprise des mouvements détaillés

5.7.3 Les obligations mutuelles

5.7.3.1 Obligations du client

- Fournitures des informations conformément à l'analyse
- Exécution des procédures de reprises et d'interfaces
- Contrôle et vérification de la cohérence des données entre l'ancien et le nouveau système

5.7.3.2 Obligation de DEAL

- Formation à l'utilisation des procédures de reprises et d'interfaces
- DEAL peut intervenir à la demande du client sur la phase d'exécution.

5.7.4 Les ressources utilisées

Un ou plusieurs responsables fonctionnels travaille(nt) à la mise au point des tables de correspondance.

5.7.5 L'objectif final

L'objectif de cette phase est de mettre au point les programmes et paramétrages qui permettront des reprises automatiques des données nécessaires lors de l'implantation du nouveau progiciel sur

les sites à migrer. Cette phase est terminée par une tâche de validation des procédures de reprise, effectuée par le comité de pilotage.

5.8 PHASE 7 : TESTS ET VALIDATION GLOBALE DU PROGICIEL

5.8.1 Présentation de la phase

Cette phase est le point central de toute la partie de préparation des progiciels DEAL chez le client.

Au fur et à mesure du paramétrage des différentes fonctions et de la livraison des adaptations spécifiques effectuées par DEAL, les fonctions du progiciel doivent être testées.

Ces tests pourront être effectués par des utilisateurs n'ayant pas participé au paramétrage, sous la responsabilité des responsables fonctionnels et du chef de projet fonctionnel.

Les installateurs formateurs de DEAL participent à cette phase. Ils transmettront aux équipes de développement de DEAL, toutes les anomalies qui doivent être corrigées.

L'objectif est de signer la recette provisoire du nouveau système d'information par rapport au contrat et aux analyses.

5.8.2 Les obligations mutuelles

5.8.2.1 Obligations du client

- Réalisation d'un jeu d'essai complet dans les mêmes conditions que celles du démarrage
- DEAL peut intervenir à la demande du client sur cette phase
- Exécution de l'ensemble des fonctionnalités

5.8.2.2 Obligation de DEAL

Toutes actions nécessaires à la mise en conformité du produit par rapport aux analyses.

5.8.3 L'objectif final

DEAL et le client signent un procès-verbal d'aptitude au bon fonctionnement. Ce constat est requis pour l'accès au service de maintenance et d'assistance.

5.9 PHASE 8 : FORMATIONS DES UTILISATEURS

5.9.1 Présentation de la phase

Cette phase intervient au niveau du démarrage du site pilote, puis tout au long de l'étape de déploiement.

5.9.2 Description des tâches

- Mise en place du plan de formation
- Formation des utilisateurs du site pilote
- Formation des utilisateurs des sites

5.9.3 Les obligations mutuelles

5.9.3.1 Obligations du client

- Mise à disposition d'un environnement dédié à la formation (matériel, salle, jeux d'essais)
- Disponibilité complète du personnel à former durant les sessions.

5.9.3.2 Obligation de DEAL

- Mise à disposition d'un plan de cours standard
- Formation assurée par des intervenants maîtrisant l'intégralité des fonctionnalités proposées dans le plan de formation

5.9.4 Les ressources utilisées

Les formateurs de DEAL, associés éventuellement aux responsables fonctionnels du client.

5.9.5 L'objectif final

L'objectif final est que l'intégralité des utilisateurs, permanents ou occasionnels, maîtrise correctement les concepts de base et l'utilisation du progiciel.

5.10 PHASE 9 : MISE EN ŒUVRE DU SITE PILOTE

5.10.1 Présentation de la phase

Les progiciels de DEAL sont paramétrables.

En fonction des choix de paramétrage, le fonctionnement peut être complètement différent.

Les adaptations spécifiques doivent également être testées dans un contexte réel.

Il est donc indispensable de tester en totalité le produit afin de s'assurer que celui-ci est conforme aux attentes des utilisateurs et que toutes les fonctionnalités sont opérationnelles.

5.10.2 Description des tâches

Cette phase permet de valider le progiciel sur la base de son fonctionnement sur le site pilote. Cette validation permet de démarrer l'implantation sur les sites en exploitation. Il s'agit de mettre en œuvre la première version du nouveau système sur un site opérationnel.

Plusieurs tâches s'enchaînent dans cette phase :

- Installation du matériel et du progiciel sur le site pilote

- Reprise des données comptables
- Formation des utilisateurs
- Suivi de l'utilisation du progiciel

5.10.3 Les obligations mutuelles

5.10.3.1 Obligations du client

- Mise à disposition définitive du contexte d'exploitation
- Présence du responsable de l'application

5.10.3.2 Obligation de DEAL

- Mise à disposition de ressources maîtrisant le contexte applicatif

5.10.4 Les ressources utilisées

Il s'agit ici essentiellement des formateurs de DEAL et des responsables fonctionnels du client.

5.10.5 L'objectif final

C'est le responsable utilisateur du site qui prononcera la recette du nouveau système sur son site en accord avec le chef de projet fonctionnel.

5.11 PHASE 10 : DEPLOIEMENT ET ASSISTANCE AU DEMARRAGE

5.11.1 Présentation de la phase

Après validation du fonctionnement sur le site pilote, le démarrage en réel de l'ensemble du périmètre du client peut être effectué. Tous les utilisateurs pourront utiliser le nouveau système.

5.11.2 Description des tâches

Après la validation du site pilote, il s'agit de mettre en œuvre le nouveau système sur l'ensemble des sites opérationnels.

5.11.3 Les obligations mutuelles

5.11.3.1 Obligations du client

- Présence du responsable de l'application
- Mise à disposition définitive du contexte d'exploitation

5.11.3.2 Obligation de DEAL

- Mise à disposition de ressources maîtrisant le contexte applicatif.

5.11.4 Les ressources utilisées

Il s'agit ici essentiellement des formateurs de DEAL et des responsables fonctionnels du client.

5.11.5 L'objectif final

C'est le responsable utilisateur du site qui prononcera la recette du nouveau système sur son site en accord avec le chef de projet fonctionnel.

5.12 PHASE 11 : LE SUIVI DU PROJET

5.12.1 Présentation de la phase

L'ampleur d'un projet de migration d'un nouveau système nécessite une gestion plus ou moins importante. Les intervenants sont nombreux, les tâches sont imbriquées les unes avec les autres.

La base du suivi de projet est la réunion du comité de pilotage. Sa périodicité est variable, le minimum étant une réunion par mois en période de paramétrage.

5.12.2 Les tâches

Les thèmes qui doivent être traités systématiquement lors d'un comité de pilotage sont :

- Planification (contrôle d'avancement)
- Organisation (modification de l'équipe, gestion des développements, note préalable au lancement d'un sous projet)
- Changements (demande d'évolution, fiche anomalie... Ces demandes sont portées à la connaissance du comité de pilotage)
- Alertes et risques
- Communication

5.12.3 Les ressources utilisées

L'essentiel du travail est effectué par les directeurs de projet de DEAL et du client.

5.12.4 L'objectif final

L'objectif de cette phase est de garantir un suivi du projet, d'anticiper les situations pouvant amener des décalages du planning du projet.